



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-21

FINANCES

5 – Affectation des résultats de l'année 2015 – eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

Date de la convocation : le 24 mars 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

Présents : 40

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

Présents sans droit de vote : 2

FINANCES

5 – Affectation des résultats de l'année 2015 – eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

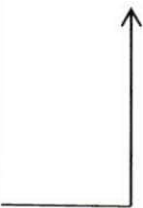
EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

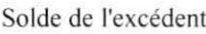
Les résultats de l'exercice 2015 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif eaux pluviales 2015

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	7 767 737,11 €	5 471 643,57 €	13 239 380,68 €
Dépenses	3 672 514,88 €	3 036 730,84 €	6 709 245,72 €
Résultat de l'exercice	4 095 222,23 €	2 434 912,73 €	6 530 134,96 €
Résultat antérieur	7 675 719,28 €	-3 777 925,70 €	3 897 793,58 €
Résultat total	11 770 941,51 €	-1 343 012,97 €	10 427 928,54 €

Restes à réaliser		
Recettes	1 337 338,74 €	
Dépenses	5 486 693,22 €	
Solde	-4 149 354,48 €	

Besoin de financement
5 492 367,45 €

A affecter en réserves	5 492 367,45 €	
A reporter en fonctionnement	6 278 574,06 €	

Solde de l'excédent

Le besoin de financement, soit 5 492 367,45 €, sera porté en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et prélevé sur l'excédent de fonctionnement (11 770 941,51 €). Le solde, soit 6 278 574,06 € sera reporté en fonctionnement au 002.

FINANCES

5 – Affectation des résultats de l'année 2015 – eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1^{er} janvier 2016,

Considérant que le compte administratif eaux pluviales de l'exercice 2015 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 11 770 941,51 €,

Considérant que pour assurer le besoin de financement, il faut tenir compte du résultat de clôture de la section d'investissement 2015 (-1 343 012,97 €) et du solde négatif des restes à réaliser (-4 149 354,48 €),

Considérant que le besoin de financement s'élève à 5 492 367,45 €,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Affecte à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 5 492 367,45 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement;

2- Reporte en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté » 1 343 012,97 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement;

3- Reporte en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté » 6 278 574,06 € correspondant au solde de la section de fonctionnement;

4- Et donne au Président tous les pouvoirs concernant cette affectation de résultats;

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 5 avril 2016

Guy MESSAGER



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Accusé de réception en préfecture
095-259500221-20160330-2016-21-DE
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 5 avril 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.